

## **Notification**

(art. 36 de la loi fédérale sur la procédure administrative)

*Aardane Saad*, avenue Mohamed 5, Casablanca, Maroc. En vertu des dispositions de l'art. 41 de la loi fédérale du 13 octobre 1965 sur l'impôt anticipé, et des art. 12, al. 2, et 63 de la loi fédérale du 22 mars 1974 sur le droit pénal administratif, l'Administration fédérale des contributions prononce la présente décision:

1. Saad Aardane doit à l'Administration fédérale des contributions le montant d'impôt anticipé de 208 218 fr. 50 plus l'intérêt moratoire.
2. Saad Aardane doit verser immédiatement le montant de 208 218 fr. 50 plus l'intérêt moratoire à l'Administration fédérale des contributions.
3. La décision est réputée notifiée par la présente publication.
4. Les motifs de la présente décision peuvent être consultés auprès de l'Administration fédérale des contributions, Eigerstrasse 65, 3003 Berne.

### *Voies de droit:*

La présente décision peut être attaquée par voie de réclamation dans les 30 jours dès la notification. La réclamation doit être adressée par écrit à l'Administration fédérale des contributions à Berne, en vertu de l'art. 42 de la loi fédérale du 13 octobre 1965 sur l'impôt anticipé; elle doit contenir des conclusions précises et indiquer les faits qui la motivent.

30 juillet 2002

Administration fédérale des contributions:

Division principale de l'impôt fédéral direct,  
de l'impôt anticipé, des droits de timbre

## Notifikation Aardane Saad

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	30
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.07.2002
Date	
Data	
Seite	4907-4907
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 513

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.